mosaïque, signée Sophilos, où Alexandrie est représentée en guerrière, coiffée non d'une dépouille d'éléphant, mais d'une proue de navire : le rostre remplace la trompe.

M. Breccia signale l'insuffisance des moyens mis à sa disposition : exiguïté des locaux (un nouveau musée est en projet ; on y transférerait une partie des collections gréco-romaines du Caire), manque de personnel, et surtout de collaborateurs scientifiques. Son mérite est d'autant plus grand d'avoir fait de son musée ce qu'il est aujourd'hui, un admirable recueil de documents pour l'étude de l'Égypte ptolémaïque et romaine.

Eugène ALBERTINI.

Droit romain.

R. MONIER, *Les nouveaux fragments des Institutes de Gaius* (*P. S. I.*, n° 1182) *et leur importance pour la connaissance du droit romain* : Paris, Loviton, 1933, 40 pages, 10 francs.

M. Monier nous donne le texte des nouveaux fragments de Gaius tel qu'il a été établi par le premier éditeur, M. Arangio-Ruiz. C'est le seul reproche qu'on pourrait faire à l'ouvrage si soigné de M. Monier. L'édition de M. Arangio-Ruiz, en effet, exigeait une minutieuse révision et plus d'une correction de détail (cf. Collinet, *Revue historique de droit*, 1934, p. 98 et suiv.). Le commentaire que donne de ce texte M. Monier est bien au point, très sûr et tout à fait propre à en souligner l'importance, — considérable pour l'histoire du droit romain. On peut néanmoins regretter que l'auteur n'ait pas signalé l'intéressante scolie de Stéphane sur la *societas ercto non cito* (aux *Basiliques*, I, p. 753, éd. Heimbach), sur laquelle l'attention des romanistes avait été attirée dès 1925 par Pringsheim, puis une seconde fois en 1929 par Lawson (dans des articles de la *Zeitschrift der Savignystiftung f. Rechtsgeschichte*, Rom. Abt.).

M. NICOLAU.

Latin médiéval.

K. STRECKER, *Introduction à l'étude du latin médiéval*, traduite de l'allemand par P. VAN DE WOESTIJNE, avec une préface de F.-L. GANSHOF : Gand, 1933, 76 pages.

L'ouvrage du savant professeur de Berlin a paru en 1929, et le succès qu'il eut rendait nécessaire une traduction française. C'est une orientation générale à travers une matière singulièrement complexe, car le latin médiéval est loin d'avoir la forte unité du latin classique — c'est là une idée sur laquelle l'auteur insiste — et de plus la bibliographie du sujet est des plus riches. L'auteur en donne un saisissant aperçu. Cependant, on peut regretter l'absence de certains articles qui auraient pu être cités